

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 16 Juillet 2007

L'an deux mille sept,

Le 16 juillet le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 00 en session ordinaire à la salle des associations de Gasville Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

*Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Paul-Loubière, Beaufiles, Catel, Gauthier Guy, Malzert, Hasquenoph, Gigon, Lebaille
Formant la majorité des membres en exercice.*

Excusé : M. Gorges Jean-Pierre

Assistaient également à la réunion : MM. Verger, Jeuland, Lebey

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

t Le contrat de Pays Départemental

Le Président du Conseil Général présente le nouveau dispositif du contrat de Pays Départemental. Concernant le Pays Chartrain, les thématiques prioritaires constituant les enjeux du développement seront orientées autour du développement économique, de l'environnement et du patrimoine (pistes cyclables...) et des services à la population (équipements sportifs, socio éducatifs et culturels, tourisme, loisirs...).

t Plaque de Métiers d'Art

Monsieur Le Président expose que le pays chartrain souhaite à nouveau éditer une plaque de métiers d'art en partenariat avec Chartres Métropole et la Chambre des Métiers.

Monsieur Le Président suite à un appel d'offres propose 2 devis pour 10 000 exemplaires :

- Société SETAEL : 1 656,10 euros HT
- Société IMPRIMEXPRESS : 1 555 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise SETAEL pour un montant de 1 656,10 euros HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Chemin du Mont Saint Michel en Pays Chartrain

Monsieur Le Président expose que le pays chartrain va participer à la mise en œuvre du chemin du Mont Saint Michel en Pays Chartrain qui sera inauguré en septembre 2007. Cette participation rentre dans le cadre de la politique de développement touristique et des circuits pédestres du pays chartrain.

Cette participation se fera en 2 étapes :

- Une participation à l'inauguration (dépliants, affiches, balisages) pour un montant estimatif de 421,36 euros TTC
- Une participation à la réalisation d'un topo – guide pour un montant estimatif de 1 396,38 euros TTC

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la participation du pays chartrain à la mise en œuvre des circuits du Mont Saint Michel sur la partie « Pays Chartrain »,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20H15

Le Président,

Les membres du bureau,